L'alliée de votre réussite

Réunion du Conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie

Le Conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie s'est réuni mardi 28 octobre 2008 et s'est focalisé sur l'évolution de la crise financière mondiale et ses répercussions. Il a rappelé dans ce cadre ses précédents communiqués qui ont relevé les risques de cette crise et ses retombées éventuelles.

Sur le plan mondial, si les mesures prises, jusqu'ici, paraissent susceptibles, une fois mises en œuvre, de contenir les risques sur le secteur bancaire, les marchés financiers ne continuent pas moins à être marqués par une forte volatilité et la chute des bourses mondiales, sous l'effet de la multiplication des indicateurs qui confirment l'entrée en récession de plusieurs économies de pays industrialisés, des difficultés que commencent à connaître certains grands pays émergents ainsi que des résultats négatifs de plusieurs entreprises mondiales. Ces évolutions se sont traduites par une propagation du climat de défiance des différents intervenants et par une baisse du niveau de la consommation des ménages, ce qui a contribué à accentuer les perturbations sur les marchés monétaires et des changes.

Au niveau national, le Conseil relève la rapidité qui a caractérisé les actions menées face à la crise depuis les premiers signes apparus en juillet 2007 et l'importance des mesures prises sur le plan financier pour assurer la poursuite du fonctionnement normal du marché monétaire et des transactions des banques entre elles et avec leur clientèle ainsi que pour garantir le règlement des échanges extérieurs et une gestion sécurisée des avoirs en devises sur les marchés internationaux.

Le Conseil, tout en soulignant la nécessité de rester vigilant et de suivre avec une attention particulière l'évolution de la conjoncture internationale, considère que le cadre d'activité du secteur bancaire et notamment en matière d'octroi des crédits immobiliers, la fixation de normes strictes en matière de titrisation des créances, la limitation des participations non stratégiques des étrangers en Bourse, ainsi que la démarche graduelle adoptée en Tunisie en matière de convertibilité du dinar, sont de nature à prémunir le secteur financier des retombées de cette crise.
Par ailleurs, le Conseil considère que les profondes réformes introduites dans le secteur bancaire ont permis de renforcer la solidité de ce secteur et de consolider ses assises financières comme en témoignent l'évolution de fonds propres des banques, l'amélioration de la qualité de leurs portefeuilles de crédits et la réalisation d'un ratio de couverture des risques de l'ordre de 10% en moyenne, permettant ainsi de préserver la Tunisie des retombées de cette grave crise sur le secteur financier.
Le Conseil relève, dans ce cadre, la poursuite de l'activité bancaire depuis le début de l'année à un rythme soutenu, comme en témoignent la progression du produit net bancaire de 13,2%, durant le premier semestre de 2008 par rapport à la même période de l'an passé, l'accroissement des concours à l'économie de 13,1% et des dépôts bancaires de 11,3% entre septembre 2007 et septembre 2008.

Sur le marché monétaire, l'excédent de liquidité s'est poursuivi en septembre 2008 et pour le septième mois consécutif, ce qui a amené la Banque Centrale à éponger un montant moyen de 1.196 MD.
En outre, le Conseil a examiné l'évolution de la conjoncture nationale marquée par la poursuite du rythme de l'activité dans la plupart des secteurs, comme le reflète la progression des échanges extérieurs, avec l'accroissement des exportations et des importations dans les secteurs productifs hors énergie de 21,7% et 21,6%, respectivement, au cours des deux premières décades d'octobre 2008.
Aussi, le Conseil insiste-t-il sur la nécessité d'assurer un suivi continu de la conjoncture économique mondiale et de ses retombées éventuelles sur l'activité des différents secteurs, notamment ceux orientés vers l'exportation, et met l'accent sur l'importance de la Commission nationale créée sur instruction de son Excellence Monsieur le Président de la République à l'effet de suivre la conjoncture économique et proposer les mesures adéquates pour contenir les risques pouvant découler de cette crise, dans le souci d'assurer l'exploitation optimale des capacités de production et mobiliser les énergies en vue de sauvegarder et renforcer la compétitivité de l'économie.
Compte tenu de la situation de surliquidité qui persiste sur le marché monétaire, le Conseil décide de maintenir inchangé le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale et de suivre de près les conditions de financement de l'activité des entreprises.

Communiqué BCT

Contact : « Analyse & Ingénierie Financières »
Tél : 216 71 788 228 Fax: 216 71 786 239
E-mail : analystes@bnacapitaux.com.tn